

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 04 juillet 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.088

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 11 mai 2022, visant à obtenir :

« [...] j'ai besoin des données de la fiche SP3 des résidents de 58 CHSLD de la province.

J'aimerais les données de décès par jours si possible, où le lieu de décès est le CHSLD public (n=58) de 4 CIUSSS de la province. (Les CIUSSS: Capitale-Nationale; le Centre-Sud-de-Île et le Nord-de -Île et le CISSS de Laval.)

Madame Borges da Silva a fait l'étude de l'adaptation de la dotation en CHSLD pendant la pandémie pour ces mêmes 58 CHSLD. Ses données comprennent la période du 1er janvier 2019 au 11 juillet de 2020. » (*sic*)

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 le document répondant à l'objet de votre demande détenu par le ministère.

Notez que les données annuelles sont périodiques et que la demande correspondante aux données que vous souhaitez serait du 6 janvier 2019 (P11 2018-2019) au 18 juillet 2020 (P04 2020-2021).

... 2

De plus, nous tenons à vous souligner pour la bonne lecture des renseignements ci-joints que les rapports EICDH ne distinguent pas les installations de statut public des privés. Disposer d'une telle précision des informations nécessiterait des extractions à partir des bases de données SICRA avant de faire des programmations particulières. De tel exercice qui nécessite une mobilisation exceptionnelle de ressources pour un travail long et minutieux ne pourra donc pas être mener sans nuire au bon fonctionnement de la direction détentrice des données. Ainsi, en vertu de l'article 137.1 (voir en annexe), nous décidons de ne pas tenir compte de ce volet de la demande.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Annie Larivière pour
Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2